



Département du Loiret

# Commune d'ISDES

## Plan Local d'Urbanisme



### LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE **Pièce n° 9.1**

ARRET DE PROJET

urbaniste

**Cabinet  
RAGEY**  
géomètre expert

69 chemin de la Fontaine  
CS 60006  
45504 GIEN CEDEX  
Tél : 02 38 27 07 07  
email: [c.ragey@wanadoo.fr](mailto:c.ragey@wanadoo.fr)

procédures

procédures	

Réf : 15159 – 12/2016



## SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Les servitudes d'utilité publique qui grèvent le territoire communal d' **Isdes** sont énumérées ci-après:

### **1) Servitudes relatives aux cours d'eau non domaniaux**

- (Fiche A4)
  - 1) *Bec d'Able*
  - 2) *Fossé "Champlie"*
  - 3) *Fossé "de la Villaine"*
  - 4) *Fossé "St Marc"*
  - 5) *Fossé "de Sainte Hélène"*
  - 6) *Fossé "des Landes".*
  - 7) *Fossé dit "devillaine" – cours amont*
  - 8) *Fossé du Bourg Ouest*
  - 9) *Fossé du stade*
  - 10) *Fossé n°3 dit de Villaine*

Servitude de passage de 6 mètres de largeur en bordure de chaque rive pour permettre leur entretien. Toutefois, les terrains bâtis ou clos de murs à la date du 3 février 1995 ainsi que les cours et jardins attenants aux habitations sont exempts de la servitude en ce qui concerne le passage des engins.

Avant l'entrée en vigueur de la loi de 3 février 1995, ces cours d'eau bénéficiaient d'une servitude de passage de 4 mètres de large -Arrêtés Préfectoraux du 7 août 1980 et du 6 août 1981.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale des Territoires, Service Eau, Environnement et Forêt, 131 rue du faubourg Bannier, 45042 Orléans cedex.

### **2) Servitudes relatives aux plans d'alignements**

- (Fiche EL7)
  - *Route départementale n°51* : plan approuvé le 11 octobre 1864 par arrêté préfectoral.
  - *Route départementale n°59* : plan approuvé le 11 octobre 1864 par arrêté préfectoral.
  - *Route départementale n°83* : plan approuvé le 8 novembre 1844 par ordonnance royale et le 15 mai 1867 par décret impérial.

Servitudes de recul frappant les constructions situées en saillie du nouvel alignement.

Le service gestionnaire est la Direction des Routes Départementales, Secteur Départemental de Sully-sur-Loire, 20 chemin du hameau BP 24, 45600 Sully-sur-Loire.

### **3) Servitudes relatives au transport de gaz**

- (Fiche I3)

- *Artère de Sologne de 500 mm de diamètre.*

Bande inconstructible de 10 mètres de largeur (5 mètres de chaque côté de la conduite) dans laquelle il ne peut être procédé sauf accord du gestionnaire à la modification du profil du terrain, à des constructions, à des plantations d'arbres ou de poteaux et à l'édification de murettes.

Le service gestionnaire est la Direction Production Transport de GDF - région Centre Ouest - 35 rue de la brigade-Rac - ZI de Rabion - 16021 Angoulême cedex.

#### **4) Servitudes relatives aux lignes électriques**

□ (Fiche I4)

- *Lignes de distribution*

Servitudes d'ancrage, d'appui, de passage, d'élagage et d'abattage d'arbres aux abords de ces lignes.

Le service gestionnaire est ERDF, Unité Réseau Electricité Beauce Sologne, 47 avenue de St Mesmin, 45077 Orléans Cédex 2.

#### **5) Servitudes relatives au cimetière**

2 (Fiche INT1)

*Cimetière communal transféré.*

Servitudes non-aedificandi et relatives au puits dans un rayon de 100 mètres autour de ce cimetière. Le service gestionnaire est la Mairie.

#### **6) Servitudes relatives à la protection des équipements sportifs**

□ (Fiche JS1)

*Installations sportives publiques ou privées ayant été financées en partie par au moins une personne morale de droit public.*

Servitude de protection de ces équipements et de leur affectation.

Le service gestionnaire est la Direction Départementale de la Cohésion Sociale - 131, rue du Faubourg Bannier - 45042 Orléans cedex 1.

DDT/ SUA      Juin 2012